ASSEMBLÉE NATIONALE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE
برلمان البحر الأبيض المتوسط

Dossier de presse

Colloque pour la journée mondiale de l'eau
« Droit à l'eau et reconnaissance des communs du vivant »

co-organisé par l'Assemblée nationale et
l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée
Samedi 22 mars, Salle Colbert – Assemblée nationale.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE
برلمان البحر الأبيض المتوسط

Sommaire

Invitation de M. le Député Gabriel Amard et de Son Exc. M. Sergio Piazzi pour le colloque « Droit à l'eau et reconnaissance des communs du vivant » du samedi 22 mars 2025 3

Programme du colloque « Droit à l'eau et reconnaissance des communs du vivant »..... 4

Extraits du rapport « le droit à l'eau et à l'assainissement comme un droit de l'homme essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme dans les régions euro-méditerranéennes et du Golfe » de M. le Député Gabriel Amard, Rapporteur spécial du droit à l'eau et à l'assainissement de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, fevrier 2025. 6

Résolution « le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'homme essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme dans les régions euro-méditerranéennes et du Golfe » adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée lors de sa 19e session plénière en février 2025, à Rome. 7

ASSEMBLÉE NATIONALE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE
برلمان البحر الأبيض المتوسط

Paris, le 6 février 2025

À l'occasion de la journée de la Méditerranée et de la journée mondiale de l'eau, nous avons le plaisir de vous convier à un évènement qui se déroulera à l'Assemblée nationale à Paris (France), le samedi 22 mars 2025.

Quelques semaines après la présentation du rapport et de la résolution sur *Le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'homme essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme dans les régions euro-méditerranéennes et du Golfe* lors de la session annuelle de l'APM à Rome, ce sera l'occasion pour le rapporteur spécial au droit à l'eau et pour l'APM d'approfondir ses travaux à l'Assemblée nationale et de donner une pleine effectivité aux propositions grâce aux efforts conjoints de tous.

Outre une présentation du rapport sur le droit à l'eau, les interventions permettront d'étudier la possibilité d'une reconnaissance de la personnalité juridique de la mer Méditerranée, reviendront sur le sujet de l'eau comme source de conflits, étudieront la constitutionnalisation des droits de la nature en Amérique latine et dans l'Union européenne ou encore les enjeux liés aux changement climatique dans la région arctique.

Le secrétariat de l'APM vous communiquera ultérieurement le programme définitif des table-rondes ainsi que les informations pratiques liées à votre venue.

Dans l'attente, nous nous réjouissons de vous recevoir, parlementaires de l'APM, chers amis, à l'Assemblée nationale.

Espérant vivement pouvoir compter sur votre présence à Paris, nous vous prions, Mesdames, Messieurs, d'agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

Gabriel AMARD
Député
Rapporteur spécial au droit à l'eau pour l'APM

Ambassadeur Sergio PIAZZI
Secrétaire général de l'APM

Colloque pour la journée mondiale de l'eau
« Droit à l'eau et reconnaissance des communs du vivant »
co-organisé par l'Assemblée nationale et l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée
Samedi 22 mars, Salle Colbert – Assemblée nationale.

Programme

8h30 | Accueil des intervenants et participants

9h15 – 10h00 | Table ronde 1 : Le droit à l'eau au sein des pays de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) : présentation du rapport « Le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'homme essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme dans les régions Euro-Méditerranéennes et du Golfe »

- **M. Gabriel Amard**, Député du Rhône, Secrétaire de l'Assemblée nationale, Rapporteur spécial du droit à l'eau à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée
- **M. Abdelkader El Kihal**, Vice-président de l'APM et Président de la 1re Commission permanente de l'APM la Coopération politique régionale et les questions de sécurité.

10h15 – 11h15 | Table ronde 2 : L'eau comme source de conflits : l'eau dans le conflit israélo-palestinien

- **Pr. Julie Trottier**, Directrice de recherche au CNRS au Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), spécialiste sur la question de l'eau en Palestine
- **Dr. Marion Larché**, Maître de conférences à l'Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne (IREDIES) et à l'Ecole de droit de la Sorbonne (EDS) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, lauréate de la fondation des sciences sociales (promotion 2025) – L'eau comme arme et cible de guerre

11h30 – 12h30 | Table ronde 3 : L'Arctique et ses glaciers au cœur du changement climatique
L'Arctique et ses glaciers au cœur du changement climatique

- **Dr. Étienne Berthier**, Directeur de recherche au CNRS au Laboratoire d'Études en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS), glaciologue
- **Dr. Florent Gimbert**, Chargé de recherche au CNRS à l'Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), glaciologue

12h30 – 13h30 | Conclusion de la matinée et pause déjeuner

13h45 – 14h45 | Table ronde 4 : Droit à l'eau : retours sur les expériences de constitutionnalisation du droit à l'eau

- **Son Exc. Mme Renata Cvelbar Bek**, Ambassadrice de la République de Slovénie en France
- **Son Exc. M. Enrique Loedel Soca**, Ambassadeur de la République orientale de l'Uruguay en France
- **Mme Pamela Inés Mamani Espejo**, chargée d'affaires à l'Ambassade de l'Etat plurinational de Bolivie en France

15h00 – 16h00 | Table ronde 5 : Vers une reconnaissance de la personnalité juridique de la mer Méditerranée ?

- **Pr. Roberto Casati**, Directeur de recherche au CNRS, Directeur de l'Institut Jean-Nicod et Directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), philosophe
- **Dr. Victor David**, chargé de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), membre de l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie (IMBE), spécialiste en droit de l'environnement et du concept de personnification de la nature

Mot de conclusion par le Député Gabriel Amard et Son Exc. M. Sergio Piazzi, Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée.

Extraits du rapport « Le droit à l'eau et à l'assainissement comme un droit de l'homme essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme dans les régions Euro-méditerranéennes et du Golfe » de M. le Député Gabriel Amard, Rapporteur spécial du droit à l'eau et à l'assainissement de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, février 2025.

« La Slovénie a modifié sa Constitution en 2016 pour reconnaître l'eau potable comme un droit fondamental pour tous les citoyens et citoyennes, à la suite d'une campagne politique. "Sans goût, sans couleur et sans propriétaire – l'eau est une liberté". Tel était le slogan de la campagne politique à caractère populaire qui a conduit, pour la première fois, à l'amendement constitutionnel. Cet amendement classe explicitement l'eau comme un bien public géré par l'État, la protégeant ainsi de la privatisation. Ces garanties constitutionnelles ont placé la Slovénie comme un précurseur en matière de gestion de l'eau » (P.11).

« Ces pénuries d'eau sont exacerbées par le changement climatique. La Méditerranée est la région qui se réchauffe le plus rapidement au monde, après l'Antarctique. En effet, l'année 2023 a été la plus chaude jamais enregistrée, avec une moyenne de température dépassant de près de 1,5°C celle de l'ère préindustrielle. Ce réchauffement se poursuit en 2024, puisque les mois de janvier et février ont été les plus chauds jamais relevés. Le changement climatique entraîne également la multiplication des évènements météorologique extrêmes, et a, de toute évidence contribué à accentuer la période de sécheresse actuelle et prolongée qui touche les pays du sud de l'Europe (Italie, France, Espagne), ainsi que la région MENA. Par ailleurs, on estime qu'en 2050, 535 millions de personnes vivront dans les villes méditerranéennes, soit une augmentation de 51 % par rapport à 2015. » (P.5).

« L'octroi d'une personnalité juridique à la mer Méditerranée serait un outil puissant pour préserver cet écosystème vital, menacé par la pollution, la surpêche et l'urbanisation dont l'eau met de l'ordre de cent ans à se renouveler. En effet, la personnalité juridique permettrait à la mer Méditerranée de défendre ses intérêts directement devant les tribunaux et les autorités compétentes. En reconnaissant la mer Méditerranée comme un ensemble indivisible, cette mesure garantirait que les décisions politiques et économiques respectent son intégrité écologique. Elle permettrait de concilier les usages actuels et futurs en évitant des affrontements entre acteurs économiques, administratifs et environnementaux. […] Reconnaître ou accorder une personnalité juridique à la mer Méditerranée constituerait une avancée majeure dans la protection des écosystèmes indispensables à toutes formes de vie, parties intégrantes d'un unique « jardin planétaire ». Ce statut dépasserait le simple cadre juridique pour devenir un véritable levier de justice environnementale. » (P.13).

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE
برلمان البحر الأبيض المتوسط

3ème Commission permanente sur le dialogue entre les civilisations et les droits de l'homme

« Le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'homme essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme dans les régions Euro-Méditerranéennes et du Golfe »

Rapporteur : Hon. Gabriel Amard (France)
Résolution adoptée à l'unanimité le 20 février 2025

L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée,

- *Rappelant* la résolution A/RES/64/292 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 28 juillet 2010 reconnaissant le droit à l'eau potable, salubre et propre ; réaffirmée par la résolution A/64/L.63/Rev1 du Conseil des droits de l'homme du 30 septembre 2010 ; et par la résolution A/RES/68/157 adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 18 décembre 2013 ;

- *Rappelant* le droit à être à l'abri de la faim, le droit à un niveau de vie suffisant, et le droit à la santé découlant du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 ;

- *Réaffirmant* que le droit à l'eau potable et à l'assainissement constitue un droit de l'homme essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme, imposant une obligation positive à l'Etat de garantir l'approvisionnement physique d'une eau salubre et conforme aux normes de qualité ;

- *Rappelant* les Directives sur la qualité de l'eau de boisson de l'Organisation mondiale de la santé selon lesquelles le besoin minimal de consommation d'eau par personne est estimé entre 50 et 100 litres d'eau par jour et par personne pour couvrir les besoins essentiels et limiter les risques sanitaires ;

- *Affirmant* que les coûts des services d'eau et d'assainissement ne doivent ni entraver l'accès à ces services, ni compromettre l'exercice d'autres droits fondamentaux tels que l'alimentation, le logement ou la santé ;

- *Profondément préoccupée par* l'impact du changement climatique, ainsi que des conflits armés internationaux et de la surcharge et salinisation des nappes phréatiques, et leurs conséquences directes sur le droit à l'eau potable gérée de manière sûre de certaines populations ;

- *Notant avec une grande inquiétude* le manque de réglementation et de contrôle sur le rejet de contaminants, en particulier les perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés, surnommés PFAS ou polluants éternels, qui ont entraîné une contamination généralisée des eaux de surface et des eaux souterraines, comme en témoigne la situation critique en Méditerranée ;

- *Soulignant* l'importance de fournir les moyens nécessaires à l'élimination de la pollution de l'environnement par les Etats ;

I. **Réaffirme** la nécessité d'adopter des dispositions législatives sur le droit à l'eau, tel que reconnu par la résolution de l'ONU 64/292, et par le droit international humanitaire ;

II. **Encourage** la coopération multilatérale pour assurer le droit à l'eau dans les régions euro-méditerranéenne et du Golfe ;

III. **Souligne** l'importance des initiatives sociales pour soutenir les ménages économiquement défavorisés en garantissant l'accès aux services d'eau essentiels gratuits ;

IV. **Exhorte** ses États membres à garantir à tous les citoyens et à toutes les citoyennes, y compris les populations vulnérables, le droit à l'eau tout en gérant les défis écologiques et sociaux associés aux risques d'inondation et au développement rural ;

V. **Invite** les Parlements nationaux à lancer une réflexion sur la possibilité de doter la Méditerranée d'une personnalité juridique dans le but de prévenir, de réduire et de combattre la pollution dans la mer Méditerranée et de sauvegarder l'environnement marin ;

VI. **Décide** de continuer à plaider pour la mise en place de mécanismes de suivi et de contrôle pour garantir la qualité de l'eau et des services d'assainissement, et à promouvoir des technologies innovantes, des programmes de sensibilisation et des stratégies visant à réduire la pollution et protéger les écosystèmes aquatiques.